

## **ASSEMBLEE GENERALE DES « ABRIS DU MARIN »**

L'Assemblée Générale des « Abris du Marin » s'est tenue le jeudi 8 décembre 2005 dans la salle de réunion des Affaires Maritimes du Guilvinec à 17h30.

Le président remercie les participants pour leur présence et ouvre l'Assemblée Générale. 13 membres de l'association étaient présents. 24 procurations avaient été données. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est valide.

### **RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES**

Depuis la dernière Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois et a examiné différents points dont, en particulier, les décisions d'aide aux familles en difficulté. Au total, 62 demandes d'aide ont été examinées en 2004 et, faute de disposer des ressources suffisantes, 36 demandes ont reçu une suite favorable pour un montant total de 9475 euros. Il est à noter que ce montant représente environ 40% des sommes demandées.

Suite à une intervention de monsieur ANTONIETTI sur l'affectation des sommes hors capital placé pour l'aide aux familles, il a été rappelé que la distribution de 80% des intérêts du capital placé était une règle de principe que le Conseil d'Administration s'efforçait de respecter. Cette somme est abondée d'un certain nombre de rentrées financières (adhésions, ventes diverses, dons etc.). C'est pour cela que les sommes versées aux familles sont légèrement supérieures à la règle des 80%.

Par rapport aux prévisions faites par la commission sociale et entérinées par le Conseil d'Administration, il existe de petites différences liées au règlement de certains dossiers complexes.

Les nouveaux statuts de notre association ont été déposés à la préfecture du Finistère. L'examen du maintien de la « reconnaissance d'utilité publique » a ralenti l'étude du dossier. En effet il a dû être transmis pour avis aux différentes instances concernées : Ministère de l'Intérieur, Ministère chargé de la Mer, Conseil d'Etat. Il est en cours de finalisation. Le Ministère de l'Intérieur vient d'indiquer oralement, que l'accord des Ministères étant acquis, la réponse du Conseil d'Etat, exigera un certain délai.

Monsieur ANTONIETTI demande les raisons qui ont conduit l'association à changer les statuts. Il lui a été répondu que les statuts actuels dataient de 1904, que l'association avait changé de nature avec la vente du patrimoine immobilier et qu'elle se consacrait désormais à l'aide aux familles en difficulté. Dans ces conditions, les statuts devaient être modifiés.

### **RAPPORT FINANCIER**

Le compte de résultat et l'état synthétique de trésorerie de l'année 2004 ont été soumis au Conseil d'Administration pour examen et observations éventuelles. Ces documents ont été transmis aux adhérents qui en avait fait la demande avant l'Assemblée Générale.

Suite à une question de monsieur ANTONIETTI sur la nature des virements internes et externes, les éléments de réponse ci-après ont été apportés. Le mode de financement des activités de l'association (assuré pour l'essentiel par les intérêts du capital placé qui doit être

préservé), justifie de différencier ce qui est budget de fonctionnement de ce qui est la gestion du capital. Pour ce faire, l'association dispose de plusieurs comptes :

- un compte courant et un compte rémunéré alimentés par les dons et cotisations et, quand besoin est, par une partie des intérêts annuels du capital. Ces deux comptes servent au fonctionnement de l'association.
- des comptes de placement servant à la gestion du capital.

Par virement interne, on entend le transfert des intérêts d'un compte de placement vers un compte de fonctionnement.

En accord avec le Ministère de tutelle et afin de préserver la valeur existante du capital, l'association limite l'utilisation des intérêts à 80% de leur montant annuel. Ceci explique la progression régulière du capital.

La comptabilité a été contrôlée fin 2003 par monsieur COLLEAU du cabinet KPMG, commissaire aux comptes et est désormais conforme à la réglementation. Pour la prochaine Assemblée Générale, une présentation plus détaillée, sera fournie aux adhérents.

Monsieur ANTONIETTI s'étonne des mouvements financiers importants constatés lors de l'exercice. Il lui a été répondu que ces mouvements correspondent à la vente du livre album. Il demande par ailleurs si la procédure en cours concernant le litige avec monsieur Frédéric TANTER est terminée. Cette affaire a été jugée par la cour d'appel de Rennes. Les parties en cause n'ayant pas fait appel, elle est désormais terminée. Il est à noter que l'association « les Abris du Marin » n'est pas partie prenante de ce procès qui ne concerne que les éditions SKED et monsieur Frédéric TANTER. Une assistance juridique était cependant nécessaire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Suite à une question de monsieur ANTONIETTI, il lui a été répondu que nous entendons par adhérent, les personnes physiques ou morales qui payent une cotisation. Il est possible d'être donateur sans être adhérent. Les bénéficiaires d'une aide matérielle ne sont pas tenus d'adhérer à l'association comme l'a décidé le Conseil d'Administration à l'unanimité. Le document dont fait état monsieur ANTONIETTI concernant ce point est un document de travail interne qui n'est en aucune manière une décision du Conseil d'Administration.

Monsieur ANTONIETTI souhaite que dans l'avenir, l'association fasse apparaître annuellement le nombre de nouveaux adhérents. Accord est donné à cette demande.

Monsieur ANTONIETTI demande communication de la liste des adhérents. Cette liste est consultable au siège de l'association.

La candidature de monsieur Armel LE STRAT, capitaine de 1<sup>ère</sup> classe, directeur de GENAVIR et président de l'association « la Touline » a été soumise pour avis au Conseil d'Administration de juin 2005. Il est demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer à bulletin secret sur cette candidature.

- votants 37
- pour 34
- contre 0
- abstentions 3

Monsieur Armel LE STRAT est élu membre du Conseil d'Administration.

Les questions diverses étant épuisées, le président demande à l'Assemblée Générale d'approuver le rapport moral et d'activité et le rapport financier.

Rapport moral et d'activité :

- votants 37
- pour 34
- contre 0
- abstentions 3

Rapport financier

- votants
- pour 34
- contre 0
- abstentions 3

Quitus est donné pour l'année 2004

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'Assemblée Générale.